



## VILLE DE BRAINE-LE-COMTE

### ASSEMBLEE GENERALE

Monsieur est invité à assister à la séance qui aura lieu le  
lundi 2 septembre 2013 à 19 H 00 à la salle des  
Dominicains

PAR LE COLLEGE

Le Directeur Général, a.i

Le Bourgmestre,

Guy BROSSEREZ

Jean-Jacques FLAHAUX

Philippe du Bois d'Enghien  
Secrétaire Communal

Hôtel de Ville  
Grand Place 39  
7090 Braine-le-Comte  
Tél. 067/874.833  
GSM. 0498/932.936



## VILLE DE BRAINE-LE-COMTE

### EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE COMMUNAL

SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mil treize, le deux du mois de septembre à 19 H 00 ensuite d'une convocation régulièrement adressée par le collège communal aux membres du conseil communal, sont présents :

M. Jean-Jacques FLAHAUX, Bourgmestre - Président ;  
MM. Maxime DAYE. Daniel CANART. Echevins, Mme Bénédicte THIBAUT, Présidente du C.P.A.S.  
Mme. Ludivine PAPLEUX. M. Olivier FIEVEZ. Mme Martine DAVID. Echevins ;  
MM. Philippe JEANMART. Charles VASTERSAEGHER. ~~Francisco FERNANDEZ-CORRALES~~. Nino MANZINI.  
Mme. Karina DECORT. MM. Didier LIEDS. Luc GAILLY. Michel BRANCART. Mme Line HAUMONT.  
MM. André-Paul COPPENS. Léandre HUART. Mmes Annick VAN BOCKESTAL. Alison PICALAUZA. M.  
Henri ANDRE. Mme Stéphany JANSSENS. M. Yves GUEVAR. Mme Danielle PAUL. M. Corentin  
MARECHAL. Mmes Martine GAEREMYNCK. Nathalie WYNANTS, Conseillers Communaux.  
M. Guy BROSSEREZ, Directeur Général, a. i

### SEANCE PUBLIQUE

A 19 H 00, l'Assemblée entame l'ordre du jour du Conseil Communal Ville / C.P.A.S.

- 1 CONSEIL COMMUNAL VILLE / CPAS
- 2 Approbation du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2012

Le procès-verbal ne donnant lieu à aucune remarque est approuvé.

#### A Synergies Ville/C.P.A.S Service Travaux

Madame la Présidente signale qu'il est fait souvent appel au service Travaux parce qu'il y a énormément de travaux à leur faire faire au niveau du C.P.A.S (par exemple : la rénovation des maisonnettes, des petits travaux à la maison de repos et à la villa Papillon, le suivi des différents chantiers, l'élaboration des cahiers des charges, mais également au niveau de la crèche et de la maison Mauroy) et remercie les services.

Monsieur l'Echevin Canart est sensible aux remerciements effectués.  
Il en fera part à ses services.

Dans la mesure du possible, on essaie de donner réponse rapidement aux demandes.

La synergie est donc parfaite semble-t-il.  
L'occasion pour Monsieur le Bourgmestre de rappeler qu'en 2009 et dans cette optique, les 3 ouvriers du C.P.A.S ont été rapatriés dans les services communaux.

#### B Service informatique

Madame la Présidente remercie le service Informatique qui travaille dans l'ombre notamment pour la mise en place du système téléphonique, pour la maison Mauroy mais aussi dans la recherche de la réduction des coûts sachant qu'ils doivent se partager avec beaucoup de dynamisme entre les deux institutions.

#### C Services urbanisme et logement

Madame la Présidente souhaite lier l'urbanisme et le logement.  
Le service Urbanisme est toujours à disposition notamment pour le projet « Potager » (délimitation du terrain pour son établissement).  
Avec le service  
Avec le service Logement, il existe également des liens étroits notamment de part les relations avec les différents agents qui reçoivent les sollicitations des demandeurs.  
Après il y a des synergies entre ces responsables et le C.P.A.S.  
Elle souligne également le travail et le partenariat effectué avec Haute Senne Logement.

#### D Service culturel

Le service Culturel est souvent partie prenante dans tous les ateliers de réinsertion et est toujours très ouvert aux projets du C.P.A.S  
Monsieur l'Echevin Daye rappelle d'ailleurs les dispositions de l'article 27 qui permet d'assister aux spectacles moyennant la modique somme de 1,25 € de même pour l'Autumn Rock Festival ou chacun pourra participer moyennant une somme modique, l'inauguration de l'espace culturel Baudouin V et la collaboration avec certains groupes du C.P.A.S.

#### E Service jeunesse

Madame la Présidente rappelle qu'il existe le partenariat dans le cadre du plan de cohésion sociale et la participation, comme chaque année, à l'opération « Eté solidaire », par le biais d'un très beau projet, la peinture de l'intérieur de la maison Mauroy. Ce sont toujours de très beaux projets que concocte le service Jeunesse avec le C.P.A.S.

## F Service du personnel

Madame la Présidente précise qu'il s'agit d'un domaine très important parce qu'il y a une vraie cohésion entre la Ville et le C.P.A.S.

Il y a également les comités de négociation et de concertation qui se font désormais ensemble et qui permettent également de dégager une vraie synergie au niveau du service du personnel.

## G Service financier

Il existe une réelle synergie entre les directions financières de la Ville et du C.P.A.S, la ville est toujours d'un grand soutien.

Monsieur le Bourgmestre signale que cette synergie n'existe pas dans beaucoup de communes mais on n'a vraiment pas de difficultés à ce sujet là pour ce qui nous concerne. Et pourquoi pas un jour un grand service du personnel et un grand service financier qui regrouperaient les deux institutions.

## 3 Divers

Madame la Conseillère VAN HOOFF demande s'il est possible d'imaginer une réduction à la piscine pour les personnes en situation précaire ?

Monsieur l'Echevin Daye signale qu'un tarif familial a déjà été créé ( il existe un tarif particulier pour les familles nombreuses).

En plus, le C.P.A.S prend en charge sur ses fonds propres les chèques « sport » qui ont été abandonnés par la Communauté Wallonie Bruxelles et qui sont acceptés à la piscine.

Si on doit aller plus loin pour permettre l'accès à tout le monde, on le fera évidemment.

Monsieur le Conseiller Guevar voudrait savoir si on peut évaluer le montant des chèques « sport ».

Madame la Présidente ne peut lui répondre directement mais s'engage à transmettre par mail et à tous les conseillers communaux, un total qui peut être établi, sachant que c'est quelque chose qui revient souvent en début d'année scolaire et en général pour la pratique du basket ou du football.

C'est une mission que nous voulons garder au C. P.A.S. de permettre de choisir dans quel club on veut s'inscrire grâce aux chèques « sport ».

Monsieur le Bourgmestre remercie les Membres du C.P.A.S et le Conseil Communal entame à 20 H 00 les points soumis à son ordre du jour :

## 2 FINANCES COMMUNALES

- A Travaux de création de 3 zones inondables et d'un bassin d'orages sur le territoire de la Ville de Braine-le-Comte  
Escompte de subsides promis ferme - Vote
- B Eclairage public - Plan EP-URE 2008  
Travaux de renouvellement de l'éclairage public dans diverses rues de la Ville de Braine-le-Comte  
Escompte de subsides promis ferme - Vote

Monsieur le Conseiller Guevar pour mieux comprendre le paragraphe 4, est-ce que l'emprunt initial de la commune était déjà insuffisant ou bien pour couvrir cette partie là il est insuffisant ?

Monsieur le Bourgmestre propose d'inviter Madame la Directrice financière à fournir l'information à ce sujet.

- C Acquisition d'équipements pour le service incendie avec l'aide du Fédéral  
Acquisition de vestes et pantalons de feu - Programme 2012 - 1<sup>ère</sup> tranche  
Financement via le boni extraordinaire  
Décision
- D Gestion financière - Budget ordinaire 2013  
Frais de fonctionnement service 100 - Crédit d'urgence  
Ratification d'une décision du collège communal
- E Fabrique d'Eglise St Géry de Braine le Comte  
Travaux de reconnaissance dans les maçonneries par carottage à la tour de l'église St Géry - Avis à émettre
- F Prolongation par avenant du contrat programme 2009-2012 du Centre Culturel de Braine le Comte  
Approbation -

### 3 VERIFICATION DE LA CAISSE DE MADAME LA RECEVEUSE COMMUNALE POUR LE 1<sup>er</sup> TRIMESTRE 2013

Notification

### 4 CIRCULATION ROUTIERE

#### A Voiries communales

- a) Secteur de Braine-le-Comte, rue du Moulin  
Interdiction de stationnement

Monsieur le Conseiller Brancart propose de reporter l'examen du point.

Madame l'Echevine David propose que l'on se rende sur place pour voir le meilleur lieu pour faire cette zone de croisement.

Monsieur le Conseiller Guévar : d'après les dessins dans le dossier, ces zones sont déjà interdites au stationnement puisque ce sont des zones affectées à des parkings ou des garages privatifs ou alors est-ce qu'on agrandit cette zone.

Madame la Conseillère David : on agrandit cette zone.

L'Assemblée décide alors de reporter le point.

- b) Secteur de Braine-le-Comte - Rue de l'Europe
- 1) Stationnement pour personnes handicapées (à hauteur du n° 62 et à l'opposé de l'immeuble n° 39) - Création
  - 2) Stationnement pour personne handicapée le long de l'immeuble n° 72 - Abrogation

#### B Voiries régionales

Secteur de Braine-le-Comte - Chaussée d'Ecaussinnes

Circulation locale entre le n° 16 et le n° 74 soit quartier des « Acacias »

Décision

Monsieur le Conseiller Guevar : si je regarde la Chaussée d'Ecaussinnes entre le n° 16 et le n° 74, j'y vois des maisons et le croisement avec la rue de l'Entente. Je pense qu'on se trompe de lieu ou alors il y a un problème.

En fait le quartier mentionné, ce sont les Acacias, pas la Chaussée d'Ecaussinnes.

En fait les Acacias se trouve entre le n° 74 et le n° 76 de la chaussée d'Ecaussinnes, on pourrait donc très bien dire que les Acacias sont en circulation limitée.

Madame l'Echevine David signale qu'elle ira voir sur place.

Moyennant cette précision de plume, le point est approuvé à l'unanimité.

## 5 LOI DU 15 JUIN 2006 SUR LES MARCHES PUBLICS

- A Travaux d'entretien de voiries de la Ville de Braine-le-Comte  
Exercice 2013 (143.000,00 €)  
Approbation des conditions du marché et choix du mode de passation du marché.

Monsieur le Conseiller Guevar : le montant estimé équivaut au crédit budgétaire restant cela veut qu'après ces travaux là, il n'y a plus rien comme crédit budgétaire.

Monsieur l'Echevin Canart : effectivement on va se limiter aux crédits qui ont été prévus mais un avenant est toujours possible.

Monsieur le Conseiller Guevar : vous avez eu, par le passé, quelques entrepreneurs défaillants. Qu'allez-vous faire pour éviter ce genre de problèmes ? Je vous invite à prendre toute disposition pour éviter cette situation.

- B Travaux d'entretien aux voiries par enduisage de la Ville de Braine-le-Comte - Exercice 2013. (150.000,00 €)  
Approbation des conditions du marché et choix du mode de passation du marché.

- C Travaux de curage des fossés et fauchage le long de divers chemins communaux  
Budget extraordinaire 2013. (40.000,00 €)  
Décision et choix du mode de passation du marché. Approbation

- D Travaux de remplacement des châssis de la maison Mauroy, 24 rue de Mons à Braine-le-Comte. 2<sup>ème</sup> phase - Etage  
Budget extraordinaire 2013. (40.000,00 €)  
Décision et choix du mode de passation du marché. Approbation

Monsieur le Conseiller Guevar : quels sont les services qui seront hébergés dans ce bâtiment surtout à l'étage car il sera inaccessible aux personnes à mobilité réduite ?

Monsieur le Bourgmestre : à droite ce sont certains services du C.P.A.S (repas à domicile et médiation de dette) et au rez-de-chaussée à droite. Le service Jeunesse occupera le côté gauche.

Madame la Conseillère Gaeremynck : combien de firmes seront contactées ? y-a-t-il des firmes brainoises ?

Monsieur l'Echevin Canart : on consulte 4 ou 5 firmes, le nombre étant indéfini et principalement les brainoises d'abord.

Madame la Conseillère Gaeremynck : contactez-vous des firmes d'économie sociale ?

Monsieur le Bourgmestre : c'est une chose à vérifier, il doit exister des listings par thématique, peut-être pas avec des firmes de Braine-le-Comte.

Monsieur le Bourgmestre propose que la Commission des Travaux en collaboration avec l'Echevin des Travaux et l'Echevine de l'égalité des chances planchent sur cette proposition.

Monsieur le Conseiller Jeanmart : il m'est revenu que dans ce bâtiment ancien il y avait la mэрule. Ce problème a-t-il été décelé et traité ?

Monsieur le Bourgmestre : en tout cas, jusqu'à présent on n'en a pas décelé mais on vérifiera.

- E Fourniture et pose pour la mise en conformité et sécurisation des éléments de scène, salle Baudouin IV  
Budget extraordinaire 2013. (30.000,00 €)  
Décision et choix du mode de passation du marché. Approbation
- F Eclairage public : rue de Ronquières à Braine-le-Comte  
Budget extraordinaire 2013. (40.000,00 €) - Avenant n° 1  
Approbation du devis de l'Intercommunale Ores - Réf. : BRCO 142073
- G Plan trottoirs 2011. Aménagement et réfection des trottoirs. Exercice 2013  
Budget extraordinaire 2013  
Approbation du projet. Décision et choix du mode de passation du marché

Madame la Conseillère Gaeremynck : quels seront les matériaux utilisés ?  
Est-ce que ces aménagements correspondent aux exigences du P.C.M. ?  
Et avant de faire les travaux de réfection des trottoirs, a-t-on l'assurance que toutes les sociétés (eau, gaz, électricité) ont déjà fini leurs travaux ou est-ce qu'il y a des travaux en perspective parce que Ecolo proposerait que la commune contacte les sociétés pour demander si elles ont des travaux à faire dans les rues concernées car il est trop souvent constaté qu'une société passe puis une autre.

Monsieur l'Echevin Canart : ce seront des klinkers qui seront utilisés. Pour ce qui est des impétrants, chaque fois qu'un dossier est introduit au Conseil Communal, il y a des réunions préliminaires qui sont organisées avec tous les impétrants et on leur demande à chacun de savoir quels sont leurs travaux en vue au niveau des rues qui vont être réfectionnées.



On ne peut cependant tout prévoir (exemple : un riverain qui a un problème de téléphone et dont les réparations sollicitent l'ouverture du trottoir).  
On constate qu'auparavant il y avait plus de laxisme des impétrants mais que maintenant la nouvelle réglementation au niveau de la Région Wallonne fait que il y a une nette amélioration.

Monsieur le Conseiller Guévar : il y a un gros problème de trottoirs à la rue Neuve et à la rue Britannique . Beaucoup de pierres sont décelées, c'est dangereux.  
Jusqu'à présent, les demandes des riverains sont restées sans suite, peut-on prévoir la réparation ?

Monsieur l'Echevin Canart : la voirie à Braine le Comte est très longue.  
C'est un problème récurrent. On fait de son mieux chaque fois que c'est possible en fonction des moyens et du temps.

H Acquisition de matériel de signalisation - Année 2013 -  
Approbation des conditions et du mode de passation du marché  
Décision

Monsieur le Conseiller Guevar : quel est le montant inscrit à l'extra du budget 2013 ?

Madame l'Echevine David : le montant est de 14.999 €

I Travaux communaux. Subventions octroyées par la Région Wallonne  
Approbation du droit de tirage 2013-2016  
Fonds d'investissements des communes  
Plan d'investissement communal  
Décisions

Monsieur l'Echevin Canart : nous avons sélectionné 3 voiries : la rue des Aulnois, une partie de la rue Oscar Denayst et j'ai insisté auprès de l'I.D.E.A pour pouvoir rentrer un 3<sup>ème</sup> dossier celui d'Henripont au sujet du problème d'égouttage à la rue de la Chapelle. Après discussion, un accord est intervenu à ce niveau.

En fait, à Henripont, plus aucun puits perdu ne fonctionne et la décharge se fait souvent vers le caniveau de la voirie.

Nous invoquons ce problème environnemental pour faire accepter ce 3<sup>ème</sup> dossier.

Monsieur le Bourgmestre : il s'agit ici d'un point important de notre conseil communal car il s'agit ici d'une des plus grandes demandes des habitants d'Henripont en dehors de la problématique de l'école qui avaient le sentiment d'être un peu les oubliés de l'égouttage.

Malheureusement, la Région Wallonne donnait la priorité à des régions de 2000 à 2500 équivalents habitants suite aux obligations européennes.

Des entités comme Henripont n'entraient donc qu'en priorité très éloignée mais il y a là une Nationale, de vraies perturbations en matière de voirie en hiver, on est quand même à côté du village touristique de Ronquières et d'une chapelle classée.

En 2013, la situation est donc totalement inacceptable.

Monsieur le Conseiller Jeanmart : en ce qui concerne Henripont, on s'est toujours heurté au problème de la jonction avec la nationale.

Je pense qu'il faut écrire maintenant à la Région en disant qu'on est prêt et de tout faire pour que le dossier puisse maintenant aboutir.

tout Pour ce qui concerne la rue des Aulnois, je pense que cela vaudrait la peine de mettre en souterrain comme à la rue du Planois. N'oublions pas non plus, les maisons situées loin en retrait et qui devraient se raccorder à l'égout.

Monsieur le Bourgmestre : pour revenir à Henripont, je crois que le dossier peut aboutir. Il faut maintenant que l'on prenne contact avec le Ministre en charge de la voirie pour obtenir que la Région accepte aussi d'avancer dans ce dossier.

J Travaux de rénovation du Centre Culturel Baudouin V -  
Approbation de l'avenant n°2  
Monsieur le Conseiller Manzini regrette que ce dossier soit soumis à l'urgence. L'Assemblée l'approuve par 24 voix pour et 2 abstentions Ecolo.

K Incendie du bâtiment sport jeunesse - Mesure de protection complémentaire  
Mandat de l'indemnisation pour la remise en état du mur mitoyen  
Monsieur le Bourgmestre rappelle les faits et signale à l'Assemblée qu'on peut encore utiliser à cet effet des liquidités qui existent à ce point de vue de l'intervention assurance. Il ne s'agit pas d'un nouvel article budgétaire qui doit être prévu pour cela. L'Assemblée marque son accord.

L Travaux d'entretien de divers égouttages - Acacias - Avenant n°1  
Approbation.

## 6 PRINCIPES DE VENTE DES BATIMENTS DU SERVICE TRAVAUX - RUE DES ETATS-UNIS

### Décision de principe

Monsieur le Bourgmestre : il y a une opportunité d'acquérir un bâtiment à l'Avenue du Marouset. En fonction des offres claires, nettes et précises, le coût d'une part et la recette d'autre part pourront être croisés (rappelons que le service des travaux loue également un hangar à Hennuyères).

Cela permettra au Conseil et au Collège de prendre ses décisions plus tard en toute connaissance de cause. Nous reviendrons forcément sur ce dossier lorsque nous serons en possession de tous les chiffres.

Monsieur le Conseiller Guévar : à cet endroit, le service Incendie est imbriqué dans le service Travaux, entr'autres se trouvent derrière le garage et l'atelier. Quels sont les bâtiments concernés par cette vente et quid également de la Maison

de l'Emploi dans ces bâtiments ?

Monsieur le Bourgmestre : en fait, ce n'est pas imbriqué. Il y a une continuité des bâtiments du service Travaux par l'arrière et qui n'encerclent pas le service incendie.

Pour ce qui concerne le service Incendie, on ne peut pas dire pour le moment ce qu'il en sera et si on conservera à long terme une caserne des pompiers à Braine le Comte.

Monsieur le Conseiller Guévar : le service des Travaux actuel héberge un certain nombre de services comme la Maison de l'Emploi, l'A.L.E mais également la maison du concierge. Que prévoyez-vous déjà ?

Monsieur le Bourgmestre : pour l'ADL, le problème est solutionné, la semaine prochaine puisque elle déménage à la rue de la Station dans les bureaux de l'ancien cercle libéral (maison Baudouin V), il reste ce qu'on appelle communément le train de l'emploi qui, si la vente se fait, devra évidemment trouver un lieu où se poser.

Pour ce qui concerne la conciergerie, dans le bâtiment que nous acquéririons, il y a également un logement, ce qui constituerait une garantie au niveau sécurité.

Monsieur le Conseiller Guévar : dernière question : quelle est la procédure de vente qui va être appliquée ?

Monsieur le Bourgmestre : il y a plusieurs modes de procédure. On peut imaginer une vente publique mais l'objectif n'est pas là. Ici ce sera plutôt par le biais du comité d'acquisition qui prendra les contacts et à qui on donnera une échéance (d'ici la fin de l'année).

Monsieur le Conseiller Jeanmart : c'est bien sûr tout naturel de solliciter le comité d'acquisition mais tenant compte qu'on se trouve dans le cœur de Braine le Comte et de ce que c'est un endroit très particulier quand on voit la texture de l'immobilier et de l'urbanisme, il serait bon de réfléchir et de trouver, même par un appel européen à des promoteurs qui nous feraient une proposition dans le cadre de schéma de structure du centre-ville, en deux temps d'abord pour les bâtiments du service Travaux et puis pour ceux du service Incendie.

Monsieur le Bourgmestre : nous explorerons toutes les possibilités.

## 7 AIDE A LA PROMOTION DE L'EMPLOI (APE) - Décret du 25 avril 2002

Cession de points à la zone de police Haute Senne (5328)  
Décision

## 8 PERSONNEL COMMUNAL

Recrutements statutaires par appel restreint  
Décision

## 9 PASSEPORTS ET TITRES DE SEJOUR BIOMETRIQUES POUR LES RESSORTISSANTS DES PAYS TIERS

Convention à passer avec le S.P.F. Intérieur  
Approbation

## 10 GUICHET DE L'ENERGIE - CONVENTION ENTRE LA REGION WALLONNE ET LA VILLE DE BRAINE LE COMTE

Avenant n° 23 - Approbation

## 11 ENVIRONNEMENT

Reconduction de la convention avec l'A.S.B.L. « Terre »  
Décision

Monsieur le Conseiller Guévar : j'ai vu des conteneurs à la rue des Dignes en face  
du Carrefour. Vont-ils déménager ?

Madame l'Echevine Papeux : en principe non, le seul qui va déménager est celui  
situé à la gare de Ronquières.

Monsieur le Conseiller Guévar : je me félicite que l'on travaille avec l'A.S.B.L.  
« Terre » parce que c'est une association qui utilise régulièrement des articles 61.

Madame la Conseillère Gaeremynck : où vont se trouver les conteneurs  
supplémentaires ?

Madame l'Echevine Papeux : cela reste encore à définir.

## 12 AGENCE DE DEVELOPPEMENT LOCAL -

Renouvellement de l'agrément accordé à l'ADL de Braine-le-Comte  
Décision

## 13 MOTION DES VILLES ET COMMUNES EN SOUTIEN AU PROGRAMME DE COOPERATION INTERNATIONALE COMMUNALE

Décision

## 14 PLAN DE COHESION SOCIALE 2014-2019

Ebauche du dossier

Avis à émettre

## 15 PISCINE COMMUNALE

- a) Plan d'affaire - Avenant n° 1  
Approbation
- b) Subside - Financement alternatif 2009  
Réaffectation de la part T.V.A.  
Décision

Monsieur le Conseiller Guévar : sur la problématique de la T.V.A, vu la récupération de la T.V.A. par la R.C.A, le subside de la Région Wallonne ne sera pas affecté à 100 % pour la piscine.

Par rapport à cette T.V.A, on a le droit de réinvestir la différence sur des infrastructures sportives. Avez-vous déjà une idée de sur quoi vous allez le faire car si vous investissez cette partie de subside non reçue sur autre chose, vous n'aurez pas droit à un subside sur cette infrastructure là si vous rentrez un dossier.

Monsieur l'Echevin Daye : de toute manière, on n'a pas droit à des subsides.

Grâce à une réunion qui a eu lieu à Infraspport, nous avons pu effectivement garder le subside de la piscine de 2.500.000 € qui, à la base avait été réservé par le Ministre Daerden, T.V.A.C et on nous demandait juste d'affecter sur la récupération de la T.V.A. sur la piscine de 2.700.000 € un montant de 500.000 € à l'élaboration d'un projet sportif.

C'est une demande que l'on doit faire au conseil communal et celui-ci doit marquer son accord.

Si le conseil marque son accord, je propose que le conseil d'administration de la R.C.A. puisse se positionner en accord avec le collège et l'assemblée générale de la R.C.A pour qu'on puisse enfin lancer un projet que tout le monde attend depuis des années, à savoir la rénovation du stade communal du Poseur (cafétaria et vestiaires).

## 16 URBANISME

- A Mise en location des immeubles n°s 2 et 4 de la rue Jean Pluchart  
Mise en place d'un comité d'attribution  
Décision
- B Programme communal 2007-2008 en matière de logement  
Construction de 18 logements en partenariat avec Haute Senne Logement

## 17 ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL - PERSONNEL

- A Prolongation de la prise en charge du traitement de deux puéricultrices du 1<sup>er</sup> septembre 2013 au 30 juin 2014.  
Décision
- B Prolongation de la prise en charge du traitement d'instituteurs primaires à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2013.  
Décision
- C Prolongation de la prise en charge du traitement d'institutrices maternelles à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2013.  
Décision

## 18 ACADEMIE DE MUSIQUE - PERSONNEL

Prolongation de la prise en charge de périodes en cours  
Décision

## 19 INFORMATIONS

## 20 SEANCE DU 18 JUIN 2013

Procès-verbal - Approbation.

## 21 DEMISSION DE MONSIEUR LE CONSEILLER PHILIPPE JEANMART

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Monsieur le Conseiller Jeanmart pour un moment qui sera certainement un moment d'émotions.

Monsieur le Conseiller Jeanmart : c'est avec émotion que ma voix s'éteindra au sein de ce Conseil Communal. Si je démissionne c'est pour trois raisons :  
La première : pour une raison d'âge après 50 ans de mandats et de combats politiques.

Pendant 30 ans, j'ai pu collaborer avec vous ici pour améliorer Braine le Comte. Croyez bien que j'ai mis toutes mes forces en avant pour faire avancer notre ville.  
La seconde raison c'est que vous allez voir à ma place quelqu'un dont je suis sûr qu'il va faire du bon travail.

Dernière raison : et là c'est l'homme qui parle, je vais penser à toute ma famille et à mon épouse dont la santé l'exige.

Il termine en remerciant toutes les personnes avec lesquelles il a eu l'occasion de collaborer, les mandataires, le personnel communal et les citoyens de notre ville et en signalant que son groupe politique siègera désormais sous l'appellation C.D.H.

Après qu'il ait été chaleureusement applaudi par toute l'Assemblée, tant Monsieur le Bourgmestre que Monsieur le Conseiller Guévar, Monsieur l'Echevin Daye, Madame l'Echevine David et l'ensemble des mandataires tant de la majorité que de l'opposition le remercie et lui rend successivement hommage soulignant son grand dynamisme, sa volonté constructive, le fait qu'il ait été un exemple pour tous, les relais qu'il a pu apporter, son abnégation, son respect des autres personnages politiques.  
On peut compter, en effet, sur les doigts de la main, les mandataires qui ont fait preuve d'un tel dynamisme.

## 22 INTERPELLATION DE CONSEILLERS COMMUNAUX

Les Membres du Collège répondent aux interpellations suivantes :

Monsieur le Conseiller Henri Jean André concernant la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales

Monsieur le Conseiller Brancart concernant le site des Autobus Brainois

Monsieur le Conseiller Maréchal concernant la taxe sur la distribution de tracts gadgets sur la voie publique

Monsieur le Conseiller Guévar concernant la caméra de surveillance rue Britannique

La petite délinquance dans l'entité, les travaux aux Acacias, la mobilité à l'ouest de l'axe Mons-Bruxelles et de la S.P.R.L. « R.F. Prod »

## HUIS CLOS

## 23 ASSOCIATION INTERCOMMUNALE I.D.E.A

Désignation d'un administrateur  
Décision

## 24 CENTRE LOCAL DE LA PROMOTION DE LA SANTE (C.L.P.S)

Désignation d'un mandataire au sein de l'Assemblée Générale  
Décision  
L'Assemblée désigne Madame l'Echevine Papleux.

## 25 F.R.C.E. -

Désignation d'un ( e) observateur (trice)

Modification

Monsieur le Conseiller André transmettra une candidature.

## 26 Mise en location des immeubles n°s 2 et 4 de la rue Jean Pluchart

Comité d'attribution

Désignation des Membres

Décision

L'Assemblée désigne Madame Karina Decort pour le P.S, Monsieur Guévar pour le CDH, Madame Nicole Van Hoof pour Ecolo et Monsieur Henrijean André pour le groupe M.R.

## 27 SERVICE INCENDIE - PERSONNEL

a) détachement du Commandant auprès de la pré-zone  
Décision

b) désignation d'un Commandant faisant fonction  
Décision

## 28 PERSONNEL ADMINISTRATIF

A Mise en disponibilité pour cause de maladie  
Cas de Monsieur Vincent ROOSENS

B PERSONNEL OUVRIER  
Mises en disponibilité pour cause de maladie  
a) Cas de Monsieur Christian DELABIE  
b) Cas de Monsieur Patrick HIROUX

C Mise à la pension de deux ouvriers  
Requête de Monsieur Gilbert BRISACK  
Requête de Monsieur Michel GOENS  
Acceptations

## 29 ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL - PERSONNEL

A1 Ecole d'Hennuyères  
Octroi d'une disponibilité pour convenances personnelles à une institutrice maternelle  
Décision



- A2 Ecole d'Hennuyères  
Octroi d'une disponibilité pour convenances personnelles à une institutrice primaire.  
Décision
- A3 Ecole d'Hennuyères  
Octroi d'une interruption de carrière dans le cadre d'un congé parental à une institutrice primaire.  
Décision
- A4 Ecole d'Hennuyères  
Octroi d'un congé pour interruption de la carrière professionnelle partielle à mi-temps à une institutrice primaire.  
Décision
- A5 Ecole d'Hennuyères  
Octroi d'un congé pour interruption de la carrière professionnelle partielle à cinquième temps à une institutrice primaire  
Décision
- A6 Ecole d'Hennuyères  
Démission d'une institutrice primaire  
Décision
- A7 Ecole d'Hennuyères  
Mise en disponibilité totale par défaut d'emploi d'une institutrice maternelle  
Décision
- A8 Mise en disponibilité pour cause d'une maladie d'une institutrice primaire  
Décision
- A9 Ecartement pour la protection de la maternité d'une institutrice primaire  
Décision
- B1 Ecole de Ronquières  
Mise en disponibilité totale par défaut d'emploi d'une maîtresse spéciale de religion catholique  
Décision
- B2 Ecole de Ronquières  
Mise en disponibilité totale par défaut d'emploi d'une maîtresse spéciale de religion protestante.  
Décision

- B3 Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice primaire  
Décision
- C1 Ecole de Steenkerque  
Octroi d'un congé pour prestations réduites à mi-temps pour raisons sociales et familiales à une institutrice primaire.  
Décision
- C2 Ecole de Steenkerque  
Mise en disponibilité totale par défaut d'emploi d'une institutrice maternelle  
Décision
- D Enseignement fondamental - Personnel  
Octroi d'un congé pour prestations réduites accordé pour deux enfants de moins de 14 ans à une maîtresse spéciale de religion catholique.  
Décision
- E Enseignement fondamental - Personnel  
Désignation du personnel enseignant temporaire au 1<sup>er</sup> septembre 2013  
Décision
- F Enseignement fondamental - Personnel  
Nomination d'une puéricultrice

### 30 E.I.C.B. - PERSONNEL

- A Octroi d'un congé pour prestations réduites pour convenance personnelle à un professeur d'espagnol.  
Décision
- B Désignations de chargés des cours à titre temporaire pour l'année scolaire 2013-2014  
Décision
- C Indemnités forfaitaires allouées à certains membres du personnel pour l'année scolaire 2013-2014  
Décision

### 31 ACADEMIE DE MUSIQUE - PERSONNEL

Conseil Communal du 02 septembre 2013

- A Détachement de fonctions - Requête d'un professeur de guitare  
Décision
- B Détachement de fonctions - Requête d'un professeur de violon  
Décision
- C Mise en disponibilité par défaut d'emploi d'un professeur de diction et  
de déclamation  
Décision
- D Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un professeur de  
danse classique.  
Décision
- E Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un professeur de  
danse jazz  
Décision
- F Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un  
professeur de violon et violon alto  
Décision
- G Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un professeur  
d'ensemble instrumental  
Décision
- H Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un professeur de  
piano.  
Décision
- I Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un  
professeur de violon  
Décision
- J Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un professeur de  
guitare.  
Décision
- K Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un professeur de  
cordes jazz

Décision

- L Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un professeur de violon et violon alto.  
Décision
- M Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un professeur de formation musicale.  
Décision
- N Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un professeur de violoncelle.  
Décision
- O Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un professeur de chant d'ensemble  
Décision
- P Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un professeur de guitare  
Décision
- Q Périodes de cours - Prise en charge par la Ville - Domaine musique  
Désignation temporaire dans un emploi vacant d'un professeur de guitare.  
Décision

L'ordre du jour est levé à 23 H 45.

DONT PROCES-VERBAL

PAR LE CONSEIL

Le Directeur Général, a.i

Le Bourgmestre,

Guy BROSSEREZ

Jean-Jacques FLAHAUX